

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE N°04/2022

Mardi 29 novembre 2022 à 18h00 – Hôtel de Ville

PROCES VERBAL

Le vingt-neuf novembre deux mille vingt et deux, à 18 heures 00, la **COMMISSION ADMINISTRATIVE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE** dûment convoquée, s'est réunie en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, Maire, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Date de convocation : 22 novembre 2022

Étaient présents : Jean-Marie FOURNIER, Delphine POIRIER, Myriam SEVENERY, Vincente OBIOL, Sarah AÏT IDIR, André AGNIEL, LLINARES Françoise, COGNON Annie.

Procurations :

Absent(s) : Marie-Dominique MICHELET, LE ROY DE PRESALE Christine, CLIMENT Catherine, Mélanie SALLE, Marie-Line VIGNE, Claire PILLEMENT FABRE, Raphaëlle DELENTE

Nombre de membres présents = 08 / Nombre de votants = 08 / Nombre d'absents = 7

Secrétaire de séance : Sarah AÏT IDIR

1 – Approbation du procès-verbal de séance du 27 septembre 2022

Rapporteur : Delphine POIRIER

Le procès-verbal de séance du 27 septembre dernier est soumis à l'approbation de l'assemblée. Aucune Observation n'est émise et le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2 - Exercice du Droit d'option pour le passage à l'instruction budgétaire et comptable M57

Rapporteur : Delphine POIRIER

L'instruction budgétaire et comptable M14 est actuellement le cadre qui régleme la comptabilité des communes et des établissements publics de coopération intercommunale pour leur budget principal.

Par souci d'universalisation, un nouveau référentiel a été instauré par arrêté ministériel du 9 décembre 2021, l'instruction budgétaire et comptable M57, pour remplacer les instructions propres aux communes et EPCI (M14), aux départements (M52) et aux régions (M71) ; en revanche, il ne s'appliquera pas aux services industriels et commerciaux (M4), aux établissements publics de santé (M21) et aux établissements sociaux et médico-sociaux (M22).

La nouvelle instruction M57 apporte des évolutions en matière budgétaire et comptable, et notamment :

- Un référentiel commun généralisé empruntant le meilleur de chaque instruction et se rapprochant du Plan Comptable Général
- Le Compte Financier Unique (CFU) en remplacement des actuels compte administratif et compte de gestion, moins volumineux et plus lisible que la somme de ces derniers (qui doit encore faire l'objet d'un décret d'application)
- L'instauration d'un règlement budgétaire et financier (qui fera également l'objet d'une délibération spécifique avant l'adoption du budget primitif 2023).

La nomenclature M57 sera obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2024, mais il est possible d'anticiper sa mise en œuvre au 1^{er} janvier 2023 ; interrogé sur cette opportunité, le Service de Gestion Comptable d'Uzès, nouveau receveur municipal, a émis un avis préalable favorable à la mise en œuvre de ce droit d'option.

C'est pourquoi le Conseil Municipal a approuvé, en séance du 20 octobre dernier, la mise en œuvre du nouveau référentiel au 1^{er} janvier prochain ; et il est donc demandé au Conseil d'Administration du CCAS, en qualité d'établissement public communal, d'opter également pour le passage au référentiel M57 dès le 1^{er} janvier 2023 par souci d'harmonisation.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment les articles L.123-4 à L.123-9,
Vu l'article 106 III de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République offrant la possibilité aux collectivités territoriales volontaires d'opter pour la nomenclature M57,
Vu le Décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015 portant application du III de l'article 106 de la loi du 7 août 2015,

Vu l'arrêté ministériel du 9 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

Vu l'avis favorable du comptable public sur la mise en œuvre du droit d'option pour adopter le référentiel M57 en date du 1^{er} janvier 2023,

Oui l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

1. De mettre en œuvre la nouvelle instruction budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023 pour le budget du CCAS en tant qu'établissement public administratif communal.
2. De maintenir le vote des budgets par nature et de retenir les modalités de vote de droit commun, soit un vote au niveau du chapitre sans vote formel sur chacun des chapitres.

3- Décorations de Noël enfants / seniors

Rapporteur : Delphine POIRIER

Madame la Présidente informe les membres du Conseil d'Administration, que l'inauguration du projet de décorations de Noël réalisés par les enfants du Centre Social Soleil Levant, aura lieu le mercredi 14 décembre 2022 à 15h00 sur le rond-point de la route de COMPS / BEAUCAIRE.

Il est prévu d'y faire installer par les agents des services techniques et les animateurs :

- 8 Bonhommes de neige en rondins de bois ne dépassant pas 1,20m de hauteur
- 2 palettes ne dépassant pas 1,20m de hauteur
- 4 rennes en rondins de bois (corps 90cm de hauteur et 1m50 avec les bois)
- 1 traîneau de 90 cm de hauteur
- 1 pancarte fléchée de 1m20 de hauteur
- 2 planches de 1m30 de hauteur

Cette inauguration aura lieu en présence de la correspondante de Midi Libre.

Les enfants accompagnés des animateurs se trouveront sur le parking du covoiturage sécurisé par les policiers municipaux.

Madame la Présidente propose d'offrir une boîte de chocolats aux animateurs, un bon d'achat d'une valeur de 40,00 € valable chez King Jouet qui sera remis à la directrice du Centre Social pour l'achat d'un jeu de société ; et un colis de Noël à Messieurs TROUCHAUD et ZORODDU qui ont offert une partie du matériel.

4- Distribution des colis de Noël

Rapporteur : Delphine POIRIER

Madame la Présidente invite les membres du Conseil d'Administration à être présents lors de la distribution des colis de Noël aux personnes âgées de plus de 70 ans, qui aura lieu le mardi 13 décembre en mairie de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Seront présents :

- Delphine POIRIER toute la journée,
- Françoise LLINARES l'après-midi,
- Vincente OBIOL le matin,
- André AGNIEL le matin,
- Myriam SEVENERY le matin,
- Sarah AÏT IDIR l'après-midi.

5- Banderole semaine bleue

Rapporteur : Delphine POIRIER

Madame la Présidente rappelle aux membres du C.C.A.S. que lors du vote du budget primitif, il était prévu d'améliorer la communication liée aux animations organisées lors de la semaine bleue, notamment au moyen d'une banderole apposée sur le rond-point route de COMPS/BEAUCAIRE. Elle présente le devis transmis par la société AMOXI à Jonquières Saint-Vincent. La dépense prévisionnelle s'élèverait à 180,00 €.

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Où l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE

- L'achat d'une banderole « Semaine Bleue », d'un montant approximatif de 180,00 €,
- Cette participation sera réglée à la société AMOXI à Jonquières Saint-Vincent sur présentation d'une facture.

Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense estimée à 180,00 € seront pris à l'article 6232 du budget du C.C.A.S.

6- DOSSIERS D'AIDE D'URGENCE

Rapporteur : Delphine POIRIER

Dossier N°1 :

Madame la Vice-Présidente soumet aux Membres de la Commission une demande de secours d'urgence formulée par une administrée domiciliée à JONQUIERES SAINT-VINCENT. Elle est gravement malade et sous oxygène 24h/24h.

Lors de la séance du 27 septembre dernier, les membres du C.C.A.S. lui ont attribué :

- Une aide de 150,00 € à valoir sur sa facture de fourniture d'électricité et de gaz.
- L'attribution de 80,00 € en chèques eau VEOLIA à valoir sur sa facture d'eau.

Après examen et discussion,

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Où l'exposé du Rapporteur,

Vu l'examen des pièces fournies,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- L'attribution d'un bon alimentaire aide de 100,00 € à valoir chez PROXI – Alimentation Générale à JONQUIERES ST-VINCENT. Cette participation sera réglée directement au fournisseur sur présentation d'une facture. Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront pris à l'article 6562 du budget du C.C.A.S.

PROPOSE

De demander une orientation CROIX ROUGE ou Restos du Cœur à l'assistante sociale du Conseil Départemental qui suit cette administrée.

Dossier N°2 :

Madame la Vice-Présidente soumet aux Membres de la Commission une demande de secours d'urgence formulée par une administrée domiciliée à JONQUIERES SAINT-VINCENT. Elle est au RSA et vit seule avec sa fille de 4 ans.

Après examen et discussion,

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Où l'exposé du Rapporteur,

Vu l'examen des pièces fournies,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- L'attribution de 150,00 € en chèques eau VEOLIA à valoir sur sa facture d'eau.
- L'attribution de 125,00 € à valoir sur sa facture d'électricité. Cette participation sera réglée directement à EDF et les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront pris à l'article 6561 du budget du C.C.A.S.

7- AFFAIRES DIVERSES

Madame la Vice-Présidente dresse un bilan de la remise des récompenses aux jeunes diplômés qui a eu lieu le vendredi 18 novembre. 34 élèves ont obtenu leur Diplôme National du Brevet et ont reçu un bon d'achat de 40,00 €. 22 élèves ont obtenu leur baccalauréat et ont reçu un bon d'achat de 80,00 €.

Madame la Vice-Présidente informe les membres du C.C.A.S. qu'à ce jour 138 personnes sont inscrites pour le repas de Noël qui aura lieu le samedi 10 décembre, et que 345 colis de Noël doivent être commandés.

Madame la Vice-Présidente fait part à l'assemblée de son entretien avec Mr Marc ROYER des Sapeurs-Pompiers de Beaucaire qui pourrait assurer une formation premier secours en décembre ou janvier sur la base de 10 personnes inscrites. Les membres du Centre Communal d'Action Sociale proposent d'organiser deux sessions en 2023 (une assurée par les sapeurs-pompiers et l'autre par la CROIX ROUGE).

Madame la Vice-Présidente informe les membres de l'assemblée que les différentes missions du Centre Communal d'Action Sociale feront l'objet d'un article développé (6 pages) dans le prochain « village infos », et que le questionnaire sur l'Analyse des Besoins Sociaux y sera inséré.

Madame la Vice-Présidente propose quelques projets d'actions et d'animations pour 2023 :

- Mercredi 11 janvier : galette des rois au centre de loisir (Préparation des galettes et repas offert)
- Mercredi 8 février : balade et chandeleur (Préparation des crêpes et repas offert puis balade)
- Jeudi 2 mars : fête des grands-mères au Centre Socio Culturel avec atelier créatif, goûter et loto.
- Mardi 25 avril ou 2 mai : sortie au parc ornithologique avec transport en bus et repas tiré du sac
- Juillet : sortie au cinéma à Tarascon
- Semaine bleue en octobre
- Octobre rose (course et/ou déco à la place de la Mairie)
- Décorations de Noël dans le village (fontaine, médiathèque, Mairie)
- Maison en partage
- Jardins familiaux

Monsieur le Maire dresse un bilan des avancées dans la réalisation de ces deux derniers projets :

- Consultations auprès de partenaire potentiels,
- rendez-vous avec les propriétaires,
- Visites de projets similaires.

La séance est levée à 20h00

Le Maire,
Jean-Marie FOURNIER.



A blue handwritten signature that appears to read "Fournier" written over a horizontal line.